

Art. 2021-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
« *LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE EST AFFICHÉ DANS LA HUITAINE* »

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 mai 2022 – 20 H 30**

Présents –

M. PERRIN David, Maire

M. THIRIAT Jean-Claude, 1° Adjoint – M. RACINE Jean, 3° Adjoint – Mme DIEUDONNE Claude, 4° Adjoint – M. CLAUDE Frédéric, 5° Adjoint

Mmes et Mrs GEROME Nadine, REMY Catherine, VALENTIN Angélique, BONATO Astrid, ROUX-MARCHAND Thomas, LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, GEORGES Matthieu, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir : BOILEAU Jean donne pouvoir à M. THIRIAT Jean-Claude, BARGEOT Fabrice donne pouvoir à M. PERRIN David.

Excusée sans pouvoir : Mme CASCALES Anne, M. LECOANET Martial, Mme FREY Sidonie, Mme REIS Louise.

Mme LAMBERT-SCHAL Marie Elodie est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

PREAMBULE

• **Tirage au sort du jury d'assises**

Selon les dispositions relatives au Jury d'Assise déterminées par courrier préfectoral du 12 avril 2022, il est procédé publiquement au tirage au sort d'un nombre de jurés triple de celui fixé par Arrêté.

Sont tirés au sort sur la liste électorale :

- M. VANCON Emmanuel,
- Mme MULLER Sandy,
- M. COLIN Patrick.

Précision est apportée que ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et que la liste définitive sera établie dans les conditions prévues aux art. 262 et suivants du Code de procédure pénale.

CONVENTION/CONTRAT

• **Convention pour la gestion et l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Monsieur le Maire propose de confier l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, qui aura lieu du 1^{er} au 26 août 2022, à l'Association départementale les Francas des Vosges.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** la convention présentée par Monsieur le Maire et l'**autorise** à la signer.

- Convention pour la gestion et l'organisation des accueils périscolaires et mercredis récréatifs**
 Monsieur le Maire propose de confier la gestion et l'organisation des accueils périscolaires et mercredis récréatifs, à l'Association départementale les Francas des Vosges.
 A la majorité et une abstention, le Conseil Municipal **approuve** la convention présentée par Monsieur le Maire et l'**autorise** à la signer.

FINANCES

- Décision modificative Budget Principal**

Le budget Principal 2022 de la Commune est modifié comme suit :

88011 Code INSEE	COMMUNE DE ARCHES Budget COMMUNAL	DM n°1 2022
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **approuve** la décision modificative n°... du budget Communal 2022, **à l'unanimité** des membres présents et représentés

POINT DIVERS

- Information (sans délibération) : Débat des collectivités « Participation obligatoire des employeurs publics aux contrats prévoyances et Mutuelle Santé des agents.

La séance est levée à 21 h 00
Suivent les signatures